

Ensemble n° 2 des questions reçues dans le cadre de la DOC de 2013 **relative à la sensibilisation au REEI**

Question : Page 23 mentionnée ci-dessus sollicitation se réfère à << Le guide pour la gestion des contrats de sensibilisation >>. Est une copie de ce guide disponible?

Le guide pour la gestion des contrats de sensibilisation est présentement en cours de révision et ne sera pas finalisé avant le début de la négociation de contrats. Cependant, pour plus de contexte, nous vous fournissons les informations suivantes.

Le guide pour la gestion des contrats de sensibilisation couvre les points suivants :

- Facturation : Orientation sur la façon de faire une demande, les pièces justificatives nécessaires, modèle de facture, comment traiter les taxes, transférer de l'argent entre les items du budget, etc.
- Directives sur les voyages : Résumé sur les directives de voyage du gouvernement en ce qui concerne les billets d'avion, l'utilisation de véhicules privés, locations de voiture, l'hébergement, les repas et faux frais.
- Guide de l'animateur : Échéancier pour les approbations, les sujets à inclure, accusé de financement et une copie du modèle.
- Publicité : Approbation des annonces, libellé requis, directives de comment commander des publications de RHDSC et l'ARC et les règles concernant les expositions présentées à des conférences.
- Modèle des rapports : Les exigences du rapport bihebdomadaire, les feuilles de signature et un modèle du rapport à mi-parcours et rapport final.
- Collecte et protection des renseignements personnels : Les instructions et les liens vers les formulaires de sécurité.
- Liens vers les politiques et les lois du GDC : Politique des communications, Programme de coordination de l'image de marque, Politique sur les marchés, la Loi sur les langues officielles, la vie privée, politique de Service Canada, les directives de voyage, etc.

Le contenu détaillé du guide pour la gestion des contrats de sensibilisation n'est pas nécessaire à la préparation d'une proposition.